Ref. Ares(2026)10406878 - 06/11/2026

COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice générale

Bruxelles
MARE.B.2/YB

Cher Monsieur Farias,

Je vous remercie pour l'avis du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CC RUP) en vue de la session plénière 2026 de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Permettez-moi de féliciter et de remercier le CC RUP pour le travail bien coordonné accompli dans la préparation de l'avis susmentionné.

En ce qui concerne le processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour les thonidés tropicaux, nous souhaitons souligner que ce processus est toujours en cours. L'élaboration d'une MSE multispécifique constitue un processus nouveau pour une RFMO, et c'est la première fois qu'une telle démarche est entreprise. L'UE tient à poursuivre les travaux sur ce processus important. S'agissant de vos propositions relatives à l'albacore (*Thunnus albacares*), nous souscrivons pleinement à votre recommandation selon laquelle un quota et un tableau de répartition devraient être fixés lors de la réunion annuelle de cette année, et nos efforts sont orientés vers cet objectif. Nous partageons également votre position selon laquelle il serait opportun d'accroître la couverture par observateurs de la flotte palangrière.

Nous avons pris note de votre recommandation selon laquelle la position de négociation de l'UE ne devrait contenir aucune proposition concernant le développement de l'aquaculture ou de la pêche du thon à la senne coulissante dans les eaux des régions ultrapériphériques sans consultation préalable et sans le consentement du secteur de la pêche représenté au sein du CC RUP. La Commission européenne mène une vaste concertation avant d'établir sa proposition de position de l'UE pour l'ICCAT. La position de l'UE est ensuite finalisée et arrêtée à l'issue de discussions entre les États membres et la Commission européenne.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler une nouvelle fois que la proposition de l'année dernière relative à un projet pilote d'élevage de thon rouge du nord (*Thunnus thynnus*) et d'albacore (*Thunnus albacares*) a été présentée à la demande expresse d'un État membre. Si des parties prenantes ou des régions ont des préoccupations, celles-ci doivent être soumises à l'État membre concerné. En ce qui concerne la préparation de la réunion annuelle de cette année, je peux confirmer que la Commission n'a proposé aucun projet de ce type.

M. Ruben Farias
Président du Comité exécutif du CC RUP
info@ccrup.eu
Rua de São Paulo, 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores - PORTUGAL

La Commission reconnaît l'importance des travaux relatifs à la conservation et à la gestion des requins. Nous prenons note du rôle important du SCRS pour orienter l'ICCAT vers l'adoption de nouvelles mesures d'atténuation pour la conservation et la gestion des requins. En outre, avec une proposition visant à adopter des objectifs de gestion pour l'élaboration d'une MSE, l'UE sera de nouveau à l'avant-garde des efforts en faveur d'une gestion durable et scientifiquement fondée des deux stocks atlantiques de requin peau bleue (*Prionace glauca*). S'agissant des makaires bleus (*Makaira nigricans*), l'UE défendra les intérêts de ses régions ultrapériphériques et s'opposera à toute demande de réduction des limites de capture applicables aux pêcheries côtières.

En ce qui concerne votre proposition de restreindre l'accès aux eaux situées jusqu'à 100 milles marins des îles Canaries, l'article 5, paragraphe 3, du règlement PCP autorise les États membres à limiter la pêche aux navires immatriculés dans les ports des régions ultrapériphériques, à l'exception des navires de l'Union qui pêchent traditionnellement dans ces eaux, conformément aux conditions énoncées dans ledit article. Il appartient aux États membres de décider de mettre en place ou non de telles restrictions.

Enfin, s'agissant des questions budgétaires et de gouvernance, l'UE est favorable à une troisième évaluation des performances axée sur l'amélioration de la gouvernance de l'ICCAT.

Je vous remercie une nouvelle fois d'avoir transmis votre avis en temps aussi opportun et me réjouis de la poursuite de notre fructueuse coopération. Pour toute question complémentaire concernant la présente réponse, je vous invite à contacter Mme Julia RUBECK, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte fonctionnelle MARE-AC@ec.europa.eu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Charlina VITCHEVA

c.c.: Daniela Costa dcosta@ccrup.eu; Carolina Silveira csilveira@ccrup.eu

Signé électroniquement le 05/11/2026 19:49 (UTC+01) conformément à l'article 11 de la décision (UE) 2021/2121 de la Commission